

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Avril 2019

L' an 2019, le 8 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Robert PERROT Maire.

Présents : Mr PERROT Robert, Maire, Mmes : BIGOT Bénédicte, MASSUE Nathalie, MM : ARTHUR Jean-Pierre, FEVRIER Jean-Pierre, GERARD Philippe, HOUSSIN Raymond, JOUVINIER Claude, MOTEL Pascal, RICAUD Christophe, ROUSSIERE Didier

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERHAULT Patricia à Mr RICAUD Christophe, M. GILBERT Donatien à Mr HOUSSIN Raymond

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le : 11/04/2019

et publication ou notification

du : 11/04/2019

A été nommé secrétaire : Mr FEVRIER Jean-Pierre

OBJET DES DELIBERATIONS

- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- ⇒ BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
- ⇒ BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- ⇒ BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
- ⇒ BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

- ⇒ BUDGET ANNEXE BOULANGERIE ET LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- ⇒ PROJET BOULANGERIE ET LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : SOLlicitATION DU DEPARTEMENT 35
- ⇒ CONTRAT DES LOGICIELS METIERS ET MAINTENANCE : RENOUELEMENT 2019-2022
- ⇒ MISE A DISPOSITION DU S.I.R.S : APPROBATION DE LA CONVENTION
- ⇒ S.I.G.E.P. DE GUER (Piscine) : DISSOLUTION DU SYNDICAT ET INTEGRATION AU SEIN DE L'OUST A BROCELIANDE

Réf : N°2019-016 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-017 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe GERARD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Commerce Multiservices, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			30 107,11 €		30 107,11 €	
Opération de l'exercice	688,06 €	8 355,27 €	11 121,68 €	6 969,31 €	11 809,74 €	15 324,58 €
TOTAUX	688,06 €	8 355,27 €	41 228,79 €	6 969,31 €	41 916,85 €	15 324,58 €
Résultat de clôture		7 667,21 €	34 259,48 €		34 259,48 €	7 667,21 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		7 667,21 €	34 259,48 €		26 592,27 €	

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-018 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2018, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Commerce Multiservices, au 31 décembre 2018 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 7 667,21 €
- la section d'**investissement** dégage un déficit de 34 259,48 €
- ce qui fait un déficit total cumulé de 26 592,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de 7 667,21 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé, et la somme de 34 259,48 € à l'article 001 – Déficit d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-019 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2019, pour le Budget Annexe Commerce Multiservices, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

- de 48 009,48 € pour la section d'investissement,
- de 8 405,00 € pour la section de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe GERARD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Assainissement Collectif, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être

fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		37 824,86 €		14 423,46 €		52 248,32 €
Opération de l'exercice	17 524,31 €	37 080,47 €	18 315,68 €	14 722,00 €	35 839,99 €	51 802,47 €
TOTAUX	17 524,31 €	74 905,33 €	18 315,68 €	29 145,46 €	35 839,99 €	104 050,79 €
Résultat de clôture		57 381,02 €		10 829,78 €		68 210,80 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		57 381,02 €		10 829,78 €		68 210,80 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2018, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Assainissement Collectif, au 31 décembre 2018 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 57 381,02 €
- la section d'**investissement** dégage un excédent de 10 829,78 €
- ce qui fait un excédent total cumulé de 68 210,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter :

la somme de 55 588,20 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement,
la somme de 1 792,82 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé et
la somme de 10 829,78 € à l'article 001 - Excédent d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-023 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2019, pour le Budget Annexe Assainissement Collectif, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section en section d'investissement, et sur-équilibre en section de fonctionnement et aux sommes :

- **de 27 344,60 € pour la section d'investissement,**
- **de 20 772,96 € en dépenses et de 93 182,80 euros en recettes pour la section de fonctionnement.**

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-025 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe GERARD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Lotissement La Chérière, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		10 210,54 €	153 226,35 €			
Opération de l'exercice	206 971,13 €	205 359,31 €	183 345,98 €	176 851,49 €	390 317,11 €	382 210,80 €
TOTAUX	206 971,13 €	215 569,85 €	336 572,33 €	176 851,49 €	390 317,11 €	382 210,80 €
Résultat de clôture		8 598,72 €	159 720,84 €			
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		8 598,72 €	159 720,84 €		151 122,12 €	

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-026 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2018, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Lotissement La Chérière, au 31 décembre 2018 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 8 598,72 €
- la section d'**investissement** dégage un déficit de 159 720,84 €
- ce qui fait un déficit total cumulé de 151 122,12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de **8 598,72 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté,**
et la somme de 159 720,84 € à l'article 001 – Déficit d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-027 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHERIERE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2019, pour le Budget Annexe Lotissement la Chérière, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

- de **339 186,68 € pour la section d'investissement,**
- de **295 686,78 € pour la section de fonctionnement.**

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-029 BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-030 BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe RICAUD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Global de la commune, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		147 189,68 €		37 390,90 €		
Opération de l'exercice	375 177,96 €	489 028,46 €	84 975,77 €	94 513,96 €	460 153,73 €	583 542,42 €
TOTAUX	375 177,96 €	636 218,14 €	84 975,77 €	131 904,86 €	460 153,73 €	768 123,00 €
Résultat de clôture		261 040,18 €		46 929,09 €		307 969,27 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		261 040,18 €		46 929,09 €		307 969,27 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-031 BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2018, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Global de la commune, au 31 décembre 2018 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 261 040,18 €
- la section d'**investissement** dégage un excédent de 46 929,09 €
- ce qui fait un excédent total cumulé de 307 969,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de **79 625,82 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé,**
la somme de 181 414,35 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté,
et la somme de 46 929,09 € à l'article 001 - Excédent d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-032 BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2019, pour le Budget Global de la commune, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section d'investissement, et en suréquilibre en section de fonctionnement aux sommes :

- de **159 030,11 € pour la section d'investissement,**
- de **653 240,36 € en recettes et 434 893,42 € en dépenses pour la section de fonctionnement.**

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-028 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE ET LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2019, pour le Budget Annexe Boulangerie et Logement Rue de l'Avenir, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

- de 266 650,00 € pour la section d'investissement,
- de 1 546,00 € pour la section de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-033 PROJET BOULANGERIE ET LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : SOLLICITATION DU DEPARTEMENT 35

Dans le cadre du projet d'investissement 2019 qui consiste à acquérir l'ensemble immobilier composé de la boulangerie et d'un logement à réhabiliter au 15 et 15 bis Rue de l'Avenir, la commune de Comblessac envisage solliciter le Département d'Ille et Vilaine pour une subvention via les 2 dispositifs suivants : Revitalisation des centres bourgs par l'habitat et Amélioration de l'accessibilité des services au public.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Solliciter le Département d'Ille et Vilaine pour une aide financière dans le cadre de son projet d'acquisition de la boulangerie et de la réhabilitation du logement d'habitation contiguë, en mobilisant les deux dispositifs suivants : *Revitalisation des centres bourgs par l'habitat et Amélioration de l'accessibilité des services au public,*

Et Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-034 CONTRAT DES LOGICIELS METIERS ET MAINTENANCE : RENOUELEMENT 2019-2022

Le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels métiers Segilog/Berger-Levrault et leur maintenance, qui arrive à échéance le 14 mai 2019. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans; soit jusqu'au 14 mai 2022.

Cession du droit d'utilisation	2 196,00 € H.T. 2 635,20 € TTC
Maintenance et Formations	244 ,00 € H.T. 292,80 € TTC
Coût par an	2 440.00 € H.T. (2 928,00 € T.T.C.)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels informatiques et de prestation de services SEGILOG pour 3 années (2019-2022),
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-035 MISE A DISPOSITION DU S.I.R.S : APPROBATION DE LA CONVENTION

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Comblessac d'une part et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Les Brûlais/Comblessac/Saint Séglin d'autre part,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 mars 2019,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition de Mme COLLIAUX Karen à compter du 1^{er} Novembre 2018 pour une durée de 3 ans à raison de :
4 heures par semaine pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Les Brûlais/Comblessac/Saint Séglin (S.I.R.S.),
- et Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-036 S.I.G.E.P. DE GUER (Piscine) : DISSOLUTION DU SYNDICAT ET INTEGRATION AU SEIN DE L'OUST A BROCELIANDE

Mr Le Maire rappelle que le S.I.G.E.P. (Syndicat intercommunal à vocation unique) est installé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 1986. Le 25 novembre 2015, le SIGEP devient syndicat mixte fermé suite à la substitution de ses communes membres au sein du syndicat par la communauté de communes du Pays de La Gacilly. Le 1^{er} janvier 2017, le syndicat procède à une actualisation de ses statuts dans le cadre de la fusion de Guer communauté, de la C.C. du Val d'Oust et de Lanvaux et de la C.C. de La Gacilly au sein de la C.C. de L'Oust à Brocéliande Communauté.

Le syndicat a pour objet la gestion et l'exploitation de la piscine de Guer afin de permettre aux enfants des communes membres l'apprentissage et la pratique de la natation.

Le SIGEP regroupe à ce jour, les communes de : Augan, Baulon, Beignon, Bovel, Carentoir, La Chapelle Bouexic, Comblessac, Cournon, Guer, La Gacilly, Lassy, Les Brûlais, Maxent, Mernel, Monteneuf, Paimpont, Porcaro, Réminiac, Saint Malo de Beignon, Saint Séglin, Tréal et Val d'Anast-Maure soit 11 communes d'Ille et Vilaine et 11 communes du Morbihan).

Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe, au vu de la compétence sport "Piscine" reprise par la communauté de communes de L'Oust à Brocéliande communauté, et pour permettre et garantir une gestion financière et un service cohérent sur toutes les communes du nouveau périmètre, il est proposé de dissoudre le syndicat au 31/08/2019.

Les personnels administratifs, techniques et sportifs du SIGEP seront intégralement repris par de L'Oust à Brocéliande Communauté, dans les conditions d'emploi, de statut, d'acquis et de carrières qui sont les leurs. Par ailleurs, le retrait des communes ne donne lieu à aucune compensation ou partage d'actifs, de passifs et de trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de dissolution du syndicat au profit d'une intégration au sein de la nouvelle communauté de communes de L'Oust à Brocéliande communauté au 1^{er} septembre 2019,
- Approuve le principe de la reprise intégrale par la communauté de communes de L'Oust à Brocéliande des personnels administratifs, sportifs et techniques composant le SIGEP de Guer dans les conditions d'emploi, de statut, d'acquis et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1^{er} septembre 2019,
- Prend acte des conditions financières de la dissolution, du transfert direct et intégral sans compensation à la communauté de communes de L'Oust à Brocéliande Communauté et sans partage de l'actif, du passif et de la trésorerie qui seront arrêtés définitivement au 31 août 2019,

Et Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

Questions diverses :

TABLEAU DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Un exemplaire est remis à chaque membre du conseil municipal. Il est édité à la date du 01/04/2019.

MODERNISATION DE LA VOIRIE

Après échanges, les routes communales suivantes sont arrêtées : la route de la rivière C.R. n°16, la route C.R. n°3 reliant le Coudray au carrefour central de la Grée de Craon, le chemin d'exploitation n°227 derrière la chapelle Saint Conwoïon.

CLOISON ENTRE LES 2 SALLES COMMUNALES

Après examen de plusieurs devis, celui de chez Algaflex est retenu pour un montant de 8 382 € H.T. La cloison sera un mur mobile Sériflex multidirectionnel, composé d'un panneau montant télescopique et de deux panneaux simples. Ce prix s'entend pose incluse.

RADAR PEDAGOGIQUE SOLAIRE AMOVIBLE

Il est livré. Une commission est constituée pour sa mise en place. Elle est composée de Philippe GERARD, Christophe RICAUD et Claude JOUVINIER.

PRET PAR LE DEPARTEMENT DE RADAR PEDAGOGIQUE

Il est mis en place par ses services sur les routes départementales, hors agglomération, sur les secteurs limités à 70 ou 50 km/h. La pose sur support existant doit être possible.

ANTENNE ORANGE

Le Maire fait savoir qu'il relance régulièrement le S.D.E. 35, maître d'oeuvre des travaux. Ils seront exécutés par la société AXIANS Mobile Ouest. Ils sont très souhaités pour l'été prochain.

SMICTOM

A compter du 1er juin 2019, les habitants des communes pourront trier tous leurs emballages sans exception et les déposer dans le bac à couvercle jaune. Une information écrite sera envoyée dans les boîtes aux lettres, fin mai 2019.

TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE

Il passera à Comblessac le dimanche 28 avril 2019, vers 12h30.

TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE FEMININ

Il passera à Comblessac le mercredi 5 juin 2019.

COURSES CYCLISTES DE LES BRULAIS

Dimanche 16 juin 2019

DECLARATION DES REVENUS 2018

Déclaration papier avant le 16 mai et déclaration en ligne avant le 28 mai.

SITE DU VAUVERT

La 4ème Rando Roz'Nature du samedi 6 avril dernier a rassemblé près de 450 randonneurs. Le thème était "Marchons pour lutter contre le cancer contre le sein".

Randonnée VTT/marche, organisée les 11 et 12 mai 2019 par le Vélo club du Pays de Guer

Exposition nationale d'élevage (chien de chasse Pointer) le samedi 8 juin 2019

Challenge VTT le dimanche 15 septembre 2019, organisé par l'Association Culture et Loisirs

JOURNEE DES FEMMES ELUES

Jeudi 25 avril 2019, réunion à Chateaubourg : le rôle et la place des femmes dans la société, l'engagement des femmes dans les fonctions législatives

ELECTIONS EUROPEENNES DU DIMANCHE 26 MAI 2019

Les nouveaux bulletins de vote seront distribués prochainement. Ils indiqueront un numéro national, dans le cadre du nouveau Répertoire Electoral Unique (R.E.U.). Un tour de table a été effectué pour organiser les permanences du bureau de vote.

En mairie, le 11/04/2019

Le Maire

Robert PERROT



